



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

Esclaves et maîtres : les Mamelouks des Beys de Tunis du XVII^e siècle aux années 1880 /

M'hamed Oualdi

éd. Publications de la Sorbonne, 2011

cote : 58.095

Chacun de nous connaît les Mamelouks qui ont régné sur l'Égypte et la Syrie, après avoir arrêté l'invasion mongole et mis fin à la domination franque au Levant. Leur dynastie correspondait aux émirs d'origine servile, qualifiés dès lors d'« esclaves couronnés », qui se sont succédé sans lien de parenté de 1250 à 1517, soit jusqu'à l'occupation des pays arabes par les Ottomans. Remontant à la Bagdad abbasside, l'emploi de forces d'origine servile, c'est-à-dire achetées (d'où le terme de mamelouk, qui signifie « possédé ») ne s'est pas limité à l'Égypte. De fait, de nombreuses provinces arabes de l'Empire ottoman y eurent recours.

Après la victoire ottomane de 1574, le pouvoir s'organise en Tunisie avec le Pacha, représentant le Sultan ottoman, assisté du Diwan ou conseil du gouvernement et du Dey ou chef de la milice des janissaires. La révolte des janissaires en 1591 aboutit à la création de la fonction de Bey, chargé de collecter les impôts et de contrôler l'intérieur du pays.

Au début du XVII^e siècle, le Dey qui a évincé le pacha gouverne seul. A sa mort, c'est un de ses serviteurs intimes, apparentés par la soumission, qui s'impose aux parents naturels liés par le sang. Le champ des ambitions deylicales est peu à peu borné par la montée en puissance des beys sous l'action de Murad Bey. Ce converti d'origine corse, capturé dans l'enfance par des corsaires tunisiens, accède au beylicat et poursuit son ascension en se faisant reconnaître pacha par le sultan. Il concède la charge de bey à son fils et instaure un système héréditaire. Entouré de fidèles mamelouks, il dépasse le modèle au point de fonder une dynastie : la dynastie des Mouradites (1631-1702) qui fera reconnaître la province comme Régence par plusieurs puissances européennes. En 1705, Hussein Ben Ali, le commandant de la garde beylicale, s'empare du pouvoir et fonde la dynastie husseinite, la seconde dynastie beylicale tunisienne.

Décédé en 1889 sous le Protectorat, Muhammad Khaznadar (dont le nom est tiré de sa fonction d'origine – trésorier), sera, après avoir servi cinq beys successifs, le dernier serviteur converti d'origine européenne à partager le pouvoir. A quelques siècles d'intervalle, son prestigieux parcours résume la longue faveur des mamelouks auprès des beys de Tunis.

Avant de venir d'un lointain Caucase peu à peu islamisé, les mamelouks qui ont peuplé le Bardo furent souvent issus de raids corsaires en Méditerranée ; des autochtones (descendant parfois de mamelouks) se portèrent également volontaires pour s'engager dans ce corps. La foi



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

musulmane et une relation de dépendance les réunissaient, mais ils se différençaient par une variété de positions hiérarchiques par rapport à leur maître.

L'emploi des mamelouks apparaît à l'origine déterminant pour acquérir la maîtrise du pouvoir. Une fois l'hérédité de la dignité beylicale assurée, il passe au second plan avec le reflux de la Course et l'enracinement de l'autorité dans le pays. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, malgré des conflits fratricides chroniques, les descendants naturels sont valorisés au détriment des serviteurs intimes. Dans la crainte de trahisons familiales, les princes sont ensuite moins mis en avant. Selon un retour de balancier, la fin du siècle est marquée par de remarquables promotions mameloukes. Par la suite, au XIX^e siècle, le mouvement s'amplifie : les principales charges du beylik sont confiées aux mamelouks tandis que patronage et lignage tendent à se rejoindre.

Parvenu au pouvoir en 1837, Ahmed Bey entreprend de moderniser l'État et fait des mamelouks les instruments des réformes, à leur détriment. Les changements s'accompagneront, en effet, d'une plus grande ouverture de l'administration aux enfants du pays. Le remplacement progressif des dignitaires mamelouks par des agents nés dans le pays incarne à partir des années 1870 une dépersonnalisation de l'encadrement administratif ; il contribue à l'extinction d'un corps de serviteurs, déjà restreint par l'épuisement de la traite servile et les protections consulaires européennes. Les Européens n'ont plus besoin de se convertir pour servir le bey et les réformes aboutissent à ne plus particulariser les serviteurs par des relations de dépendance. Marginalisée en trois décennies, la présence mamelouke disparaît avec le XIX^e siècle et les beys perdent le contact direct avec les agents administratifs.

L'image des mamelouks en Tunisie a souffert de la brutalité des répressions, d'une incapacité à empêcher l'établissement du Protectorat, d'une assimilation à une force hostile à la « tunisification ». L'héritage mamelouk de la Tunisie fut ainsi oublié alors qu'en Egypte ce legs fut mis en valeur. Or, il en ressort une autorité habile à s'exercer entre parenté dynastique et domination des sujets.

Reconstituer l'histoire des mamelouks nécessitait de se détacher d'une perception négative liée aux temps coloniaux. La tutelle ottomane, le protectorat français, l'autoritarisme des régimes issus de l'indépendance ont contribué à imaginer un pouvoir s'exerçant au-dessus ou en dehors d'une collectivité de sujets. Mais pourquoi les beys ont-ils cherché à s'entourer de mamelouks ? Est-ce pour obtenir légitimité, docilité ou stabilité ? De fait, les mamelouks ne traduisent pas seulement des faiblesses ou, à l'inverse, une surpuissance des pouvoirs, mais surtout des modes de participation complexes à l'exercice de l'autorité, ainsi que la variété dans les trajectoires des intéressés le démontre.

En préférant la variété à l'exemplarité singulière et au choix de catégories figées, l'auteur a le mérite, au terme d'un travail universitaire fourni et pénétrant, de faire mieux comprendre les subtilités de l'exercice de l'autorité dans une province ottomane avant l'époque coloniale, tout en réhabilitant le legs mamelouk. Son étude aurait gagné en clarté si le cadre chronologique avait pu être davantage précisé au cours de ses riches développements et le glossaire élargi.

Henri Marchal